

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 28/09/2023

Date de la convocation
21/09/2023

Date d'affichage
21/09/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme EGLIN Béatrice, M. GLATTACKER Marc (procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (procuration à Mme BURGER Sylvie), M. RIEGERT Patrick (procuration à Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse).

2023_058

3. Extension de la déchèterie

M. Fabien Dietschy rend compte de la réunion du 18 juillet 2023 organisée par M. Yvain, Vice-Président de la Communauté de Communes Sundgau (CCS) en charge de la valorisation des déchets, à laquelle il a assisté avec M. Serge Hatsch, concernant l'évolution des 3 déchèteries de la CCS.

Il a été constaté qu'elles sont trop petites pour pouvoir évoluer et que 30 % de la population n'utilise pas l'apport volontaire.

La CCS souhaite proposer de nouveaux services aux usagers nécessitant une réorganisation des sites.

- La déchèterie d'Illfurth sera spécialisée dans les déchets verts.
- Les déchèteries de Waldighoffen et d'Altkirch seront agrandies pour accueillir les nouveaux espaces de dépôts.

Le projet de construction d'une 4^{ème} déchèterie dans le secteur du Jura est abandonné par la CCS.

Mme Dominique Ispa estime qu'il y a déjà beaucoup de circulation dans la rue d'accès et celles avoisinantes et craint que les abords ne soient pas entretenus.

Le projet d'agrandissement qui est également destiné aux professionnels engendrera des nuisances supplémentaires (défilé de camions, turn over de bennes ...).

M. le Maire rappelle que l'accès à la déchèterie de Waldighoffen se fait par un itinéraire cyclable, et que la circulation y est particulièrement dense. De plus, un projet de lotissement dans le secteur est actuellement à l'étude. Un certificat d'urbanisme opérationnel a été délivré le 13 juillet 2023 à la CMAF.

M. le Maire indique que les trois parcelles (n° 20, 387, 390 en section 8) concernées par l'agrandissement se trouvent en zone 2AUe du PLUi. Elles sont limitrophes du secteur 1AUa à vocation d'habitat et pour lequel une densité minimale de 25 logements par hectare est demandée (cf. OAP joint en annexe).

M. Christophe Grunenwald demande qui prend la décision de l'extension : la Communauté de Communes ou la Commune ?

M. le Maire répond que la décision relève du domaine de compétence de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

S'oppose à l'agrandissement de la déchèterie de Waldighoffen.

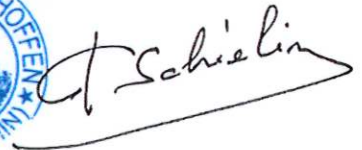
A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
Mme BURGER Sylvie



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude





WALDIGHOFFEN

Secteurs 1AUa – rue de l'Artisanat

Contexte

Le secteur de projet est situé en frange urbaine ouest, entre la rue de l'Artisanat et la rue du 19 Novembre, et à proximité d'une zone d'activités économiques existante destinée à s'étendre vers l'ouest.

Zonage du PLU : 1AUa

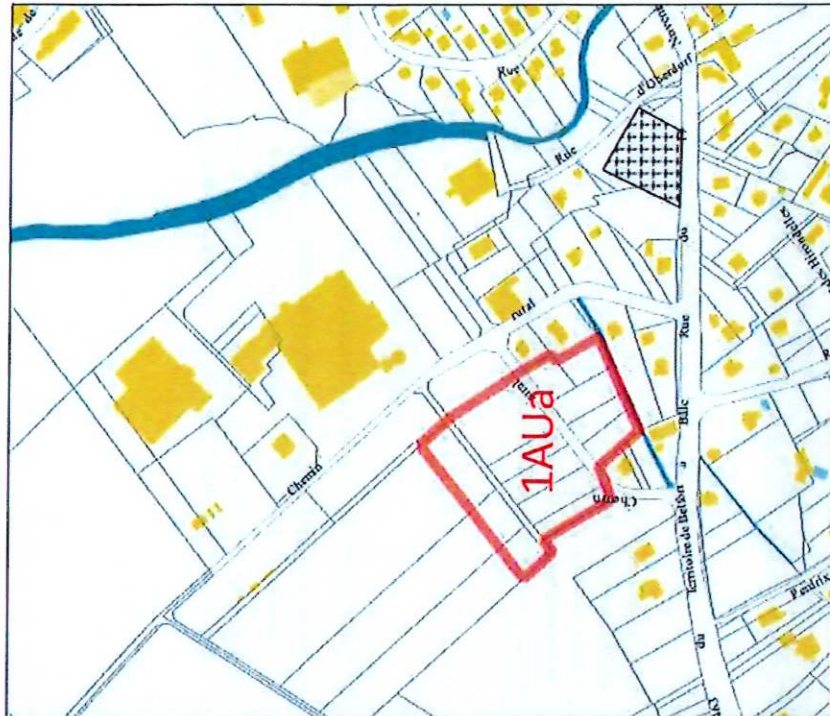
Superficie du secteur : 1,57 ha

Occupation du sol actuelle : Terres cultivées et quelques arbres.

Nuisances : Possibles nuisances visuelles et/ou sonores liées à la proximité de la zone d'activité économique.



Secteur d'urbanisation future 1AUa
 Secteur économique existant



Accusé de réception en préfecture
 068-216803551-20230928-DCM_2023_5_3-DE
 Date de télétransmission : 02/10/2023
 Date de réception préfecture : 02/10/2023








WALDIGHOFFEN

Secteurs 1AUa – rue de l'Artisanat

Orientations



-  Périmètre de projet
-  Principe de desserte routière principale
-  Principe de desserte routière secondaire
-  Plantations à intégrer dans le projet d'aménagement
-  Espace de transition

PROGRAMME

Surface à aménager : 1,57 ha
Vocation principale : Habitat
Densité minimale : 25 logements/ha
Volet programmation : Ce secteur peut être ouvert à l'urbanisation dès l'approbation du PLU. Il ne sera pas autorisé l'ouverture à l'urbanisation simultanée de plus de 2 secteurs classés 1AU ou 1AUa

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

- Réaliser un bouclage routier entre la rue de l'Artisanat et la rue du 19 Novembre
- Prévoir un espace de transition au nord du secteur, au contact de la zone économique (transition végétalisée ou artificielle en fonction des nuisances potentielles).
- Intégrer des plantations dans le projet d'aménagement, notamment arbres, arbustes et haies vives d'essences fruitière ou mellifère (sur les espaces publics et sur les parcelles privées).

Accusé de réception en préfecture
068-216803551-20230928-DCLM_2023_5_3-DE
Date de télétransmission : 02/10/2023
Date de réception préfecture : 02/10/2023

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 28/09/2023

Date de la convocation
21/09/2023

Date d'affichage
21/09/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme EGLIN Béatrice, M. GLATTACKER Marc (procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (procuration à Mme BURGER Sylvie), M. RIEGERT Patrick (procuration à Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse).

2023_060

5. Détermination des taux de promotions propre à l'avancement de grade

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 49 ;

Vu le budget de la collectivité territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;

Vu l'avis préalable n° CST2023/163 du comité social territorial en date du 10 août 2023 ;

Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Décide, après en avoir délibéré, de fixer les taux de promotion propre à l'avancement de grade selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Filière technique			
Adjoints techniques	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Ces taux sont applicables à l'effectif des fonctionnaires territoriaux des cadres d'emplois remplissant les conditions individuelles d'avancement de grade. Ceux-ci déterminent le nombre maximum de fonctionnaires territoriaux pouvant être promu à l'un des grades d'avancement.

Lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

A l'unanimité des membres présents et représentés : **Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0**

Le secrétaire de séance :
Mme BURGER Sylvie



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 28/09/2023

Date de la convocation
21/09/2023

Date d'affichage
21/09/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme EGLIN Béatrice, M. GLATTACKER Marc (procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (procuration à Mme BURGER Sylvie), M. RIEGERT Patrick (procuration à Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse).

2023_061

6. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 du Centre de gestion du Haut-Rhin

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 et du Code Général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 4 octobre 2022 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 21 mars 2023 approuvant la procédure concurrentielle avec négociation pour le renouvellement dudit contrat et le maintien des modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du Centre de Gestion du 3 juillet 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 4 juillet 2023, autorisant le Président à signer les marchés résultant de la consultation ;

Vu l'exposé du Maire ;

Vu les documents transmis ;

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 selon les conditions suivantes :

- Assureur / Courtier : CNP Assurances / Relyens
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL les risques garantis sont :

- décès ;
- accident de service / maladie contractée en service ;
- longue maladie / maladie longue durée ;
- maternité (y compris congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant ;
- maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable avec application de la franchise de la maladie ordinaire ;
- temps partiel pour raison thérapeutique consécutifs à un arrêt préalable,
- mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- maintien du demi-traitement (dans la limite de 12 mois) pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations.

Les conditions sont : Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 6,15 %

Prend acte que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle (masse salariale déclarée pour le calcul de la cotisation au Centre de Gestion du Haut-Rhin) de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.

A l'unanimité des membres présents et représentés : **Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0**

Le secrétaire de séance :
Mme BURGER Sylvie



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 28/09/2023

Date de la convocation
21/09/2023
Date d'affichage
21/09/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme EGLIN Béatrice, M. GLATTACKER Marc (procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (procuration à Mme BURGER Sylvie), M. RIEGERT Patrick (procuration à Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse).

2023_063

8. Chasse communale pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2023

M. le Maire rend compte du résultat de la consultation des propriétaires fonciers :

- nombre de propriétaires concernés : 487, représentant un périmètre de chasse d'une superficie de 283 ha 86 a 64 ca
- nombre de propriétaires favorable à l'abandon du produit de la chasse à la Commune : 328, représentant une superficie de 227 ha 90 a 75 ca.
- nombre de propriétaires demandant la répartition du produit de la chasse : 8.

Il n'y a pas été fait de déclaration de réserve ni d'enclave.

L'Association de Chasse Saint Sébastien est locataire du lot unique de la chasse de Waldighoffen depuis le 2 février 2015, et souhaite bénéficier du droit de priorité.

Vu l'avis favorable en date du 26 septembre 2023 de la Commission communale de consultation de la chasse de Waldighoffen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte de la décision des propriétaires fonciers d'abandonner le produit de la chasse à la Commune.

Fixe à 283 hectares 86 ares et 64 centiares la contenance des terrains chassables soumis à la location dont 98 ha de forêts et 3 ha d'eaux.

Décide de procéder à la location de la chasse communale en un seul lot.

Décide de mettre le lot unique en location par convention de gré à gré avec l'Association de Chasse Saint Sébastien, locataire sortant.

Fixe le loyer annuel de la chasse à 11 000 €.

Approuve la convention de gré à gré proposée incluant les clauses particulières suivantes :

- Itinéraire cyclable Illtal-Roppentzwiller,
- circuits balisés pour randonnées à vélos et pédestres,
- sentiers pédagogique.

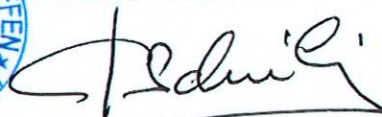
A l'unanimité des membres présents et représentés : **Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0**

Le secrétaire de séance :
Mme BURGER Sylvie



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 28/09/2023

Date de la convocation
21/09/2023

Date d'affichage
21/09/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme EGLIN Béatrice, M. GLATTACKER Marc (procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (procuration à Mme BURGER Sylvie), M. RIEGERT Patrick (procuration à Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse).

2023_064

9. Projet de pose d'un pavé de mémoire "Stolperstein", rue de la République, pour une victime de la déportation

Le projet « Stolpersteine » est un projet artistique européen en mémoire de la déportation et de toutes les victimes du nazisme. Ce sont des pavés de béton dont la face supérieure est recouverte d'une plaque en laiton. Y sont gravés l'identité, la date de naissance, le parcours et la date de la déportation. Ces pavés sont scellés dans le trottoir devant l'habitation ou le lieu de travail, ou en tout autre endroit de la commune où résidait la victime afin de replacer leur mémoire dans l'espace urbain quotidien.

La famille de M. Lucien Wolff a demandé la pose d'un pavé de la mémoire à l'endroit où se situait la maison familiale au 24 rue de la République, aujourd'hui 2 rue des Ecoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise la pose d'un pavé de mémoire « Stolperstein » sur la voie publique de la commune de Waldighoffen, à l'emplacement *anciennement* 24 rue de la République, *actuellement* au niveau de l'immeuble 2 rue des Ecoles.

Autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires liées à ce projet et à signer toutes pièces administratives qui s'y rapportent.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
Mme BURGER Sylvie



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



République Française
Département du Haut-Rhin
Commune de WALDIGHOFFEN

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 28/09/2023

Date de la convocation
21/09/2023

Date d'affichage
21/09/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme EGLIN Béatrice, M. GLATTACKER Marc (procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (procuration à Mme BURGER Sylvie), M. RIEGERT Patrick (procuration à Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse).

2023_065

10. Rénovation d'un immeuble communal rue des Ecoles

M. Fabien Dietschy fait part de l'avancement du projet et présente une proposition de rénovation avec des options de pose d'un carport et/ou de panneaux solaires.

Il est proposé de rénover totalement 3 logements destinés à être loués. Le quatrième logement occupé par le Cercle d'histoire de Waldighoffen, sera uniquement mis en norme de sécurité.

2 appartements ont chacun 2 pièces et une surface de 45 m², les 2 autres ont 4 pièces d'une surface de 80 m².

Les travaux seront décomposés en 15 lots.

Il est proposé d'isoler le bâtiment de l'extérieur et d'installer des pompes à chaleur individuelles dans les 3 appartements locatifs.

Mme Karine Alzon demande qui paye les frais de chauffage du Cercle d'histoire.

M. le Maire répond que la Commune les prend en charge. La chaudière est récente et le local associatif n'est utilisé qu'un jour par semaine.

En option figure aussi l'éventuel équipement des cuisines

Coût estimatif des travaux :

Lots	Total H.T. Logements	Total H.T. Local associatif	options
Lot 1 – aménagement extérieur	11 000	0	12 500
Lot 2 – gros œuvre, démolition	11 000	5 000	5 000
Lot 3 – isolation extérieure, échafaudage	35 000	18 000	0
Lot 4 – couverture tuile, zinguerie	26 000	14 000	15 000
Lot 5 – menuiserie extérieure aluminium	4 000	2 000	8 000
Lot 6 – volet roulant	8 000	4 000	0
Lot 7 – installation électrique	23 000	18 000	0
Lot 8 – chauffage, sanitaire, VMC	70 000	24 000	40 000
Lot 9 – plâtrerie, isolation	25 000	13 000	0
Lot 10 – carrelage, faïence	7 000	4 000	0
Lot 11 – menuiserie intérieure bois	13 000	7 000	0
Lot 12 – serrurerie	4 000	2 000	43 000
Lot 13 – peinture intérieure	18 000	9 000	0
Lot 14 – revêtement sol souple	12 000	6 000	0
Lot 15 – cuisine	19 500	6 500	10 000

Total travaux HT	286 500	132 500	133 500
Honoraires	34 500	16 000	16 000
Coordonnateur de sécurité	3 000	1 500	1 500
Divers	2 000	1 000	1 000
TVA 20 %	0	30 200	0
TVA 10 %	32 600	0	15 200
Total TTC	358 600	181 200	167 200

M. le Maire propose de solliciter des subventions auprès des collectivités suivantes :

- Subvention de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Subvention de la Région Grand Est ;
- Subvention de l'Etat (DETR) ;
- Subvention de l'Europe (FEDER) ;
- Subvention Climaxion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles.

Approuve le plan de financement proposé.

Autorise le Maire à procéder à une consultation d'entreprises.

AUTORISE le Maire à engager la procédure de passation de marché public par procédure adaptée.

Autorise le Maire à payer les dépenses sur les crédits prévus au budget à l'article 2138 – opération 107.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
Mme BURGER Sylvie



Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 28/09/2023

Date de la convocation
21/09/2023

Date d'affichage
21/09/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme EGLIN Béatrice, M. GLATTACKER Marc (procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (procuration à Mme BURGER Sylvie), M. RIEGERT Patrick (procuration à Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse).

2023_066

10. Rénovation d'un immeuble communal rue des Ecoles

10.1. Demande de subvention à la Collectivité européenne d'Alsace

Vu l'estimation du coût des travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles s'élevant à

- 286 500 € HT pour les travaux dans les 3 logements,
- 132 500 € HT pour les travaux dans le local associatif,
- 133 500 € HT pour les travaux optionnels (pose d'un carport, pose de panneaux solaire, équipement des cuisines).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite une subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace pour les travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles

Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
Mme BURGER Sylvie



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



République Française
Département du Haut-Rhin
Commune de WALDIGHOFFEN

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 28/09/2023

Date de la convocation
21/09/2023

Date d'affichage
21/09/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme EGLIN Béatrice, M. GLATTACKER Marc (procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (procuration à Mme BURGER Sylvie), M. RIEGERT Patrick (procuration à Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse).

2023_067

10. Rénovation d'un immeuble communal rue des Ecoles

10.2. Demande de subvention à la Région Grand Est

Vu l'estimation du coût des travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles s'élevant à

- 286 500 € HT pour les travaux dans les 3 logements,
- 132 500 € HT pour les travaux dans le local associatif,
- 133 500 € HT pour les travaux optionnels (pose d'un carport, pose de panneaux solaire, équipement des cuisines).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite une subvention auprès de la Région Grand Est pour les travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles

Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
Mme BURGER Sylvie



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude




République Française
Département du Haut-Rhin
Commune de WALDIGHOFFEN

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 28/09/2023

Date de la convocation
21/09/2023

Date d'affichage
21/09/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme EGLIN Béatrice, M. GLATTACKER Marc (procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (procuration à Mme BURGER Sylvie), M. RIEGERT Patrick (procuration à Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse).

2023_068

10. Rénovation d'un immeuble communal rue des Ecoles

10.3. Demande de subvention DETR à l'Etat

Vu l'estimation du coût des travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles s'élevant à

- 286 500 € HT pour les travaux dans les 3 logements,
- 132 500 € HT pour les travaux dans le local associatif,
- 133 500 € HT pour les travaux optionnels (pose d'un carport, pose de panneaux solaire, équipement des cuisines).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite une subvention auprès de la Préfecture, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, pour les travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles

Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
Mme BURGER Sylvie



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 28/09/2023

Date de la convocation
21/09/2023

Date d'affichage
21/09/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme EGLIN Béatrice, M. GLATTACKER Marc (procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (procuration à Mme BURGER Sylvie), M. RIEGERT Patrick (procuration à Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse).

2023_069

10. Rénovation d'un immeuble communal rue des Ecoles

10.4. Demande de subvention à l'Europe via le FEDER

Vu l'estimation du coût des travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles s'élevant à

- 286 500 € HT pour les travaux dans les 3 logements,
- 132 500 € HT pour les travaux dans le local associatif,
- 133 500 € HT pour les travaux optionnels (pose d'un carport, pose de panneaux solaire, équipement des cuisines)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite une subvention auprès de la Région Grand Est au titre des Fonds Européens de développement régional (FEDER) pour les travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles

Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
Mme BURGER Sylvie



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



République Française
Département du Haut-Rhin
Commune de WALDIGHOFFEN

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 28/09/2023

Date de la convocation
21/09/2023

Date d'affichage
21/09/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme EGLIN Béatrice, M. GLATTACKER Marc (procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (procuration à Mme BURGER Sylvie), M. RIEGERT Patrick (procuration à Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse).

2023_070

10. Rénovation d'un immeuble communal rue des Ecoles

10.5. Demande de subvention CLIMAXION

Vu l'estimation du coût des travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles s'élevant à

- 286 500 € HT pour les travaux dans les 3 logements,
- 132 500 € HT pour les travaux dans le local associatif,
- 133 500 € HT pour les travaux optionnels (pose d'un carport, pose de panneaux solaire, équipement des cuisines)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite une subvention auprès de la Région Grand Est, au titre du programme Climaxion, pour les travaux de rénovation de l'immeuble communal rue des Ecoles

Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

A l'unanimité des membres présents et représentés : Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Le secrétaire de séance :
Mme BURGER Sylvie



Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 28/09/2023

Date de la convocation
21/09/2023

Date d'affichage
21/09/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme EGLIN Béatrice, M. GLATTACKER Marc (procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (procuration à Mme BURGER Sylvie), M. RIEGERT Patrick (procuration à Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse).

2023_072

12. Rue du Moulin : résultat de l'appel d'offres

M. le Maire présente le résultat de l'appel d'offre :

Entreprises	Prix HT Avant négociation	Prix HT Après négociation	Note prix /70	Note délai /20	Note technique /10	Notation totale	Classement
TPS	174 320,00	166 400,00	70	20	10	100	1
TPPS	190 699,40	188 792,41	62	20	8	90	2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
PREND ACTE du choix de M. le Maire, pouvoir adjudicateur, de retenir l'entreprise TP
Schneider de Wittenheim pour les travaux d'assainissement pluvial de la rue du Moulin.

A l'unanimité des membres présents et représentés : **Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0**

Le secrétaire de séance :
Mme BURGER Sylvie



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 28/09/2023

Date de la convocation
21/09/2023
Date d'affichage
21/09/2023

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2023 le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme HENGY Judith, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme EGLIN Béatrice, M. GLATTACKER Marc (procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (procuration à Mme BURGER Sylvie), M. RIEGERT Patrick (procuration à Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse).

2023_073

13. PVR rue des Perdrix 2ème phase : résultat de l'appel d'offres

M. le Maire présente le résultat de l'appel d'offre :

Entreprises	Prix HT avant négociation	Prix HT après négociation	Note prix /60	Note technique /40	Notation totale	Classement
Lot 1 : voirie, réseaux humides :						
TP pays de Sierentz	102 789,00	99 705,33	60,00	35	95,00	1
COLAS	164 102,74	156 000,00	26,12	40	66,12	3
TP3F	106 955,00	104 815,90	56,92	30	86,92	2
Lot 2 : réseaux secs						
ETPE	9 711,25	9 711,25	60,00	40	100	1
SOBECA	17 219,00	16 000,00	21,15	40	61,15	2

Il indique également que pour l'ensemble de l'opération "PVR rue des Perdrix" le montant total des dépenses est estimé à 451 215,82, celui des recettes à 424 706,10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du choix de M. le Maire, pouvoir adjudicateur, de retenir la société TP Pays de Sierentz de Sierentz pour le lot 1 - voirie, réseaux humides.

PREND ACTE du choix de M. le Maire, pouvoir adjudicateur, de retenir la société Entreprise de Travaux Publics de l'Est de Steinbrunn le Haut pour le lot 2 - réseaux secs.

A l'unanimité des membres présents et représentés : **Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0**

Le secrétaire de séance :

Mme BURGER Sylvie



Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude

